

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

### **Etaient présents :**

M. POTHET Yves, Nicole CLEMENT-LACAILLE, Philippe MARION, DESPREZ Sylvaine, FERRE Jérôme, LINTÉ Véronique, Katia MESNARD, Arnaud HASLE, NEVEU Arnaud, SOUPIRON Janick, FOUICHE Robert

### **Etaient excusés et ont donné pouvoir :**

PICARD Yvette à Nicole CLEMENT LACAILLE,  
BOUCHER Christian à Sylvaine DESPREZ,  
DEBOUZY Julien à Arnaud NEVEU

### **Etait absente :**

Nathalie LEPAPE

**Secrétaire de séance :** M. Arnaud NEVEU

### **I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU**

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **II – CONVENTION D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME AVEC LA CCRM**

M. POTHET donne lecture de la proposition de convention ; celle-ci est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal. Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2015, la compétence urbanisme est prise en charge par la CCRM (en lieu et place de la DDT).

Néanmoins la commune conserve ses prérogatives en matière d'instruction des dossiers.

### **III – TAXE D'AMENAGEMENT – TAUX ET EXONERATIONS**

Le conseil municipal maintient à l'unanimité le taux de la taxe d'aménagement à 2 % ; les abris de jardin, pigeonniers, colombiers sont exonérés de cette taxe.

### **IV – CHEMIN RURAL N° 4**

A l'unanimité, il est décidé d'annuler l'ancienne enquête publique ; Un nouveau commissaire enquêteur va être nommé pour réaliser une nouvelle enquête dès que les nouveaux bornages et métrages auront été effectués.

M. POTHET remercie les 6 personnes présentes lors de la visite effectuée le 5 Septembre dernier.

### **V – QUESTIONS DIVERSES**

- 1) M. POTHET présente les différents avenants de facturation pour le Cabinet Médical  
Avenant 1 BOURSIER 1496 € - MILLET 1474 € - BELLEC 3027 € - BIGOT 623,52 € - APSM Blois 3450 €  
M. POTHET précise que pour l'entreprise BELLEC, il s'agit d'une plus-value pour un carrelage de qualité supérieure.  
Avenant 2 BIGOT 2245 € - BOURSIER 14 872 €  
M. SOUPIRON s'étonne du montant de la facture BOURSIER correspondant au ravalement de façades du Cabinet médical.  
M. POTHET apporte la facture aux membres du Conseil et donne des précisions sur ce montant (nettoyage complet, échafaudage complet, réfection joints, enduits pour une surface de 365 m2).

M. POTHET précise qu'il a sollicité une subvention supplémentaire auprès de la CCRM.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

M. POTHET indique que la signature de la fin des travaux du Cabinet Médical a lieu le 17 Septembre 2015 à 16 h.

2) Une prochaine réunion du CCAS est prévue le 17 Septembre à 20 h

3) Assemblée générale de l'APE le 18 Septembre 2015 à 20 h 30

4) M. SOUPIRON interroge Mme CLEMENT-LACAILLE sur un courrier adressé à son entreprise concernant l'accès au compteur d'eau pour les travaux de changement de compteur.

Il réfute les arguments avancés quant au refus de Madame et de son fils de laisser l'accès libre au compteur afin d'assurer les travaux adéquats. Pour M. SOUPIRON il assimile ce courrier à une lettre de menace et aurait préféré que ce différent soit réglé de vive voix.

M. SOUPIRON a fait venir quelqu'un pour vérifier le compteur car il remettait en cause les compétences d'une personne de la commune et de Véolia.

Mme CLEMENT-LACAILLE répond à M. SOUPIRON qu'il ne s'agissait pas d'une lettre de menace à son encontre mais que les travaux prévus devaient pouvoir se réaliser normalement.

5) M. FOUCHER demande les résultats des appels d'offres reçus pour l'aménagement du Square face à la Mairie et du carrefour.

M. POTHET indique qu'il y a eu 3 offres : CLEMENT, SOTRAP, GIRARD. Aucune décision n'est prise pour l'instant puisqu'une étude sur la solidité des canalisations présentes dans ce carrefour doit être faite préalablement à tous travaux.

M. SOUPIRON ne vient pas à l'ouverture des plis car il aimerait être au courant au préalable du contenu de la demande faite auprès des entreprises.

M. POTHET lui donne donc des précisions sur la nature des travaux tout en lui précisant qu'étant membre de la commission « Appels d'offres » il peut venir en mairie consulter les dossiers.

M. SOUPIRON se plaint également de ne pas avoir été convoqué à la commission de travaux pour le square. Des vérifications vont être faites.

6) M. FOUCHER fait une remarque concernant une manifestation privée à la Salle Polyvalente, suite à la chute d'une personne âgée. Il demande que des vérifications soient faites sur l'état des bordures et/ou l'éclairage. Le nécessaire sera fait.

7) M. FOUCHER demande comment a été établie la facturation d'eau du mois de juillet.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une facture estimative basée sur les 40 % de la facture globale de l'année précédente.

Pour M. FOUCHER, certaines personnes peuvent être lésées suite à l'application de l'augmentation du tarif de la 1<sup>ère</sup> tranche d'eau (passée de 1,36 à 1,40 € à compter d'Avril 2015). Il lui est répondu que comptablement il n'était pas possible de procéder autrement, que l'incidence sur la facture serait minime et que malgré cette hausse, le prix de l'eau à MUR DE SOLOGNE demeurerait bas par rapport aux communes avoisinantes.

La séance est levée à 21 h 15.